



Bruxelles, le 8.11.2021
COM(2021) 682 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

COSME

Programme pour la compétitivité des entreprises et pour les PME (2014-2020)

Rapport de suivi 2016

Table des matières

1. Introduction	2
2. Activités et résultats 2016	3
2.1 Accès au financement.....	4
2.2 Accès aux marchés	5
2.3 Amélioration des conditions-cadres et de la compétitivité	7
2.4 Promotion de l'esprit d'entreprise et de la culture entrepreneuriale	8
3. Mesures de soutien et dépenses administratives.....	9
4. Contribution à l'objectif d'intégration de la problématique du changement climatique	10
5. Conclusion.....	11
ANNEXE	12

1. INTRODUCTION

COSME est un programme de l'Union européenne (ci-après l'«UE») qui vise à améliorer la compétitivité des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME). Il s'appuie sur le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (PIE) pour 2007-2013 établi au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation. Les actions du programme COSME visent à optimiser les liens avec d'autres programmes de dépenses de l'UE, en particulier les Fonds structurels et d'investissement européens et le programme «Horizon 2020», qui inclut les activités d'innovation qui faisaient auparavant partie du PIE.

Le programme COSME apporte une valeur ajoutée en s'attaquant aux problèmes transnationaux et aux défaillances du marché dans quatre domaines clés¹:

1. améliorer l'**accès au financement** pour les PME sous la forme d'investissements en fonds propres et d'emprunts (au moins 60 % de l'enveloppe budgétaire globale);
2. améliorer l'accès aux marchés à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE (21,5 %);
3. améliorer les **conditions-cadres** et la **compétitivité** des entreprises, notamment des PME (11 %);
4. **promouvoir l'esprit d'entreprise** (2,5 %).

En plus des 28² États membres de l'UE, les pays suivants ont participé au programme COSME en 2016: Albanie, Serbie, Arménie, Turquie, Monténégro, Macédoine du Nord, Ukraine et Moldavie.

La Commission est responsable de la mise en œuvre globale du programme COSME. Le premier objectif est mis en œuvre par l'intermédiaire des instruments financiers confiés au Fonds européen d'investissement (FEI). La mise en œuvre des actions relevant des objectifs 2, 3 et 4 est principalement déléguée à l'Agence exécutive pour les PME (EASME)³. La gestion indirecte par des organisations internationales est également envisagée pour certaines activités d'analyse et d'évaluation comparative.

Le présent rapport donne une vue d'ensemble de l'exécution du budget du programme COSME en 2016, comme l'exige le règlement. Compte tenu de la nature pluriannuelle de nombreux projets, il a été décidé de retarder la publication afin de permettre l'inclusion de résultats et de données complètes dans le rapport.

¹ Règlement (UE) n° 1287/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013.

² EU-27 + Royaume-Uni, le Royaume-Uni faisant partie de l'Union européenne au moment de l'exécution du projet.

³ À compter du 1^{er} avril 2021, l'agence exécutive chargée de la mise en œuvre des projets COSME est l'EISMEA (Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et des PME).

Le rapport porte sur les mesures de soutien et les dépenses de nature administrative. Des informations détaillées sur la mise en œuvre de chaque objectif sont disponibles sur le site web ⁴, de même que la liste des bénéficiaires.

2. ACTIVITES ET RESULTATS 2016

Le budget global prévu pour le programme COSME pour la période 2014-2020 (sept ans) est de 2,3 milliards d'EUR, coûts administratifs inclus. Il est prévu que les engagements financiers augmentent progressivement jusqu'en 2020 (dernière année du programme). Un programme de travail annuel, assorti de mesures de soutien, est établi pour chaque année.

Le budget du programme COSME est mis en œuvre au moyen de quatre lignes budgétaires comportant des crédits spécifiés par la décision de financement révisée correspondante pour 2016⁵. Après l'ajout des contributions des pays tiers, des crédits non utilisés de la période de programmation précédente et des virements divers, le budget disponible pour 2016 s'établissait comme suit:

- a) ligne budgétaire 02 01 04 01 pour les dépenses administratives: 3 154 272 EUR;
- b) ligne budgétaire 02 01 06 01 pour le fonctionnement de l'agence EASME: 7 419 744 EUR;
- c) ligne budgétaire 02 02 01 pour toutes les autres dépenses opérationnelles: 125 410 483 EUR;
- d) ligne budgétaire 02 02 02 pour les dépenses opérationnelles liées à l'accès au financement: 221 596 885 EUR.

La décision de financement des mesures de soutien⁶ prévoit une contribution de 4 711 000 EUR, inscrite à la ligne budgétaire 02 02 01 du budget général de l'Union européenne pour 2016.

En moyenne, 84 % des activités du programme COSME, à l'exception de l'accès au financement, ont été déléguées à l'EASME⁷.

Au total, **94,4 % des 358 millions d'EUR disponibles ont été engagés**. Pour les paiements, le taux d'exécution était en moyenne de 75 %.

⁴ [Programmation, suivi et évaluation|Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME \(europa.eu\)](#)

⁵ C(2016) 63 final.

⁶ C(2016) 60 final.

⁷ SEC(2013) 493 final.

2.1 ACCES AU FINANCEMENT

Le règlement COSME prévoit qu'au moins 60 % du budget total (1,4 milliard d'EUR) devraient être alloués aux instruments financiers pour la période 2014-2020.

En 2016, l'accès au financement représentait 62,5 % de l'enveloppe financière disponible pour le programme COSME.

Un montant de 221 millions d'EUR était disponible pour les instruments financiers et les actions d'accompagnement, notamment les virements et la participation des pays tiers.

Un montant de 137 millions d'EUR a été engagé pour la facilité «garanties de prêts» (LGF)⁸ et 70 millions d'EUR pour la facilité «capital-risque» pour la croissance du programme (EFG).

Le budget engagé en 2016 pour des actions d'accompagnement s'élève à 0,8 million d'EUR. Ces actions comprenaient la promotion des instruments financiers, la collecte de données sur l'accès des PME au financement et une étude sur l'amélioration de l'accès des PME aux marchés de capitaux publics.

Facilité «garanties de prêts»

Fin 2016, 67 conventions de garantie avaient été signées avec des intermédiaires financiers situés dans 21 pays (18 États membres et 3 pays tiers). Plus de 143 000 PME ont bénéficié d'un financement (51 000 en 2015) pour un total approchant 5 547 millions d'EUR. Cela montre qu'en fournissant des financements à des PME présentant un niveau de risque plus élevé, qui n'y auraient pas eu accès autrement, la LGF a une incidence importante sur l'économie réelle dans l'UE et dans d'autres pays participant au programme COSME. En outre, la combinaison des ressources avec le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) a permis de remédier à des situations de financement non optimales dans les États membres beaucoup plus rapidement qu'il n'aurait été possible de le faire avec la LGF seule, accélérant ainsi de manière significative le financement tant requis de l'économie.

Facilité «capital-risque» pour la croissance

Quatre engagements ont été signés par le FEI en 2016 au titre de l'EFG. Ces fonds ont principalement visé des investissements en Allemagne, au Royaume-Uni et en Suède, mais des investissements dans d'autres pays et des investissements transfrontières en ont aussi bénéficié. Le volume escompté des investissements destinés aux bénéficiaires finals éligibles s'élève à près de 470 millions d'EUR. Les quatre opérations signées en 2016 sont liées à des fonds de croissance et d'expansion. À la fin de 2016, neuf opérations étaient signées: six pour des fonds de croissance et d'expansion et trois pour des fonds multi-étapes fonctionnant en

⁸ Des informations complémentaires sont disponibles dans le rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil concernant les instruments financiers soutenus par le budget général conformément à l'article 140, paragraphe 8, du règlement financier au 31 décembre 2016 [COM(2017) 535 final] et dans le document de travail des services de Commission qui l'accompagne.

combinaison avec l'initiative «InnovFin Facility for Early Stage» mise en place dans le cadre d'«Horizon 2020».

Activités de sensibilisation

En 2016, la Commission a poursuivi la mise à jour et la promotion du portail unique sur les instruments financiers de l'UE⁹. Le portail est un point unique qui fournit des informations aux PME à la recherche de financements de l'UE en Europe. Il fournit et met régulièrement à jour les coordonnées d'environ 1 500 intermédiaires et couvre les instruments financiers de l'UE de divers programmes (COSME, Europe créative, EaSI, Fonds ESI, EFSD, InnovFin, Life, WB Edif, ressources propres de la BEI/du FEI). Les instruments financiers couverts donnent accès à plus de 120 milliards d'EUR sur une période de sept ans.

En coopération avec les parties prenantes nationales et les organisations partenaires, la Commission a également organisé trois manifestations en 2016: la réunion du jury des European Small- and Mid-Cap Awards, l'atelier sur les coûts de mise en conformité fiscale pour les PME et un séminaire pour journalistes auquel ont participé 28 journalistes (un par État membre) dans le but de les informer sur les instruments financiers de l'UE.

La Commission, conjointement avec la Banque centrale européenne, mène régulièrement des enquêtes sur l'accès au financement des entreprises (SAFE). Ces enquêtes fournissent des informations sur la situation financière, les besoins de financement, l'accès au financement et les attentes des PME. Les résultats 2016¹⁰ ont montré que l'accès au financement était la principale préoccupation de 9 % des PME de l'UE en 2016 (contre plus de 15 % en 2013), les prêts bancaires restant la forme de financement extérieur la plus pertinente pour 50 % des PME.

2.2 ACCES AUX MARCHES

Le règlement COSME précise qu'une part de 21,5 % du budget total devrait servir à faciliter l'accès aux marchés.

En 2016, 57,9 millions d'EUR ont été consacrés à l'internationalisation des PME.

Le programme COSME fournit un soutien aux entreprises européennes et, en particulier, aux PME pour les aider à tirer parti du marché unique en établissant des liens commerciaux en dehors de leur propre pays et à exporter hors de l'Europe.

Réseau Entreprise Europe (EEN)

Le réseau EEN fournit des services intégrés de soutien aux entreprises qui cherchent à innover, à se développer et à explorer les opportunités sur le marché unique et dans les pays tiers. Chaque année, le réseau fournit des services à environ 250 000 PME, notamment des services consultatifs spécialisés à quelque 70 000 PME.

⁹ www.access2finance.eu

¹⁰ Les résultats détaillés sont disponibles à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/growth/safe>

En 2016, 536 organisations participantes issues de 92 consortiums couvrant 38 pays de l'UE et des pays tiers ont été associées au programme COSME. La contribution moyenne de l'UE aux coûts éligibles des partenaires du réseau est d'environ 55 %. Ces «partenaires clés du réseau» ont travaillé avec 80 centres de coopération des entreprises regroupés en 30 consortiums couvrant 29 pays. Ils se concentrent sur les services de partenariat et doivent financer leurs activités par leurs propres moyens. (voir <https://een.ec.europa.eu/> pour la liste actuelle des partenaires).

En 2016, l'EASME a commencé à collecter systématiquement des informations auprès des clients du réseau sur les résultats que les services doivent, selon eux, avoir sur leur entreprise. Les commentaires recueillis concernant les résultats attendus tant des accords de partenariat que des services de conseil concernaient la réalisation de trois objectifs principaux du réseau: l'amélioration du marché (part de marché/chiffre d'affaires), les répercussions positives sur l'emploi et l'amélioration de la compétitivité par l'innovation. Les résultats ont montré que près de 70 % des clients s'attendent à ce que le soutien du réseau améliore leur situation sur le marché; près de 50 % espèrent qu'il améliore leur compétitivité et plus de 40 % aspirent à ce qu'il les aide à préserver ou à créer des emplois.

Autres activités

La campagne de communication des institutions sur les avantages du programme COSME pour les PME a ciblé 1,6 million de propriétaires de PME en Bulgarie, en Tchéquie, en Estonie, en Lituanie et en Slovaquie. La phase I s'est concentrée sur l'organisation d'une journée d'information au profit des parties prenantes dans chaque pays. La phase II a consisté à encourager ces parties prenantes à diffuser des informations sur les politiques et les perspectives européennes et nationales par l'intermédiaire de leurs canaux. Afin d'accroître le recours, par les PME, aux services/outils fournis au niveau de l'UE, tout a été mis en œuvre dans le cadre de l'action pour promouvoir les réseaux locaux et les points d'accès à l'information (tels que le réseau EEN et les portails/sites web pertinents). Un élément clé de la campagne a été la partie axée sur l'internet et les médias sociaux, qui a permis d'enregistrer **207,2 millions d'impressions publicitaires**, 919 000 clics sur des liens, 2,2 millions de visionnages de vidéos et **21 781 engagements sur les médias sociaux**.

La coopération UE-Japon a continué à se développer grâce au don annuel de 2,8 millions d'EUR au Centre UE-Japon. Le Centre a été créé dans le but d'améliorer l'accès des entreprises européennes au marché japonais en leur fournissant les données nécessaires sur les conditions locales et en les familiarisant avec les pratiques commerciales et industrielles auxquelles les entreprises de l'UE sont confrontées au Japon. La formation aux technologies de production, à la gestion de la qualité et à l'innovation avait pour objectif d'améliorer la compétitivité des entreprises de l'UE.

Le portail «L'Europe est à vous – Entreprises» a attiré 3,5 millions de visiteurs uniques en 2016, ce qui correspond à une augmentation de 118 % par rapport à 2015. Les sections les plus visitées¹¹ sont «TVA et douanes» (44 %), «Financement» (25 %) et «Vendre à l'étranger» (9 %). Les utilisateurs ayant besoin de plus de conseils d'experts ont la possibilité d'envoyer leurs demandes de renseignements à un membre du réseau EEN directement à

¹¹ «TVA et douanes» est devenu «Fiscalité», «Financement» est devenu «Financement et aide financière», et «Vendre à l'étranger» est devenu «Vendre dans l'UE».

partir du portail. Entre janvier et décembre 2016, les partenaires du réseau EEN ont reçu près de 4 000 demandes via le portail. Le sujet le plus attractif était le financement (49 % des demandes), suivi par le volet «expansion à l'étranger» (13 %) et le volet «droit de l'UE et recherche» (9 %).

Selon une enquête conduite auprès des visiteurs du portail au début de 2017, plus de 89 % des utilisateurs estiment que le portail est excellent, bon ou satisfaisant.

2.3 AMELIORATION DES CONDITIONS-CADRES ET DE LA COMPETITIVITE

Le règlement COSME précise qu'une part de 11 % du budget total devrait servir à améliorer les conditions-cadres et la compétitivité.

En 2016, 37,9 millions d'EUR ont été consacrés à cet objectif.

COSME a financé des actions visant à promouvoir l'internationalisation des clusters, à créer des conditions favorables à la compétitivité du secteur du tourisme, à développer les entreprises sociales et à accroître la compétitivité d'autres secteurs stratégiquement importants dans l'UE. COSME a également promu la plateforme sur l'amélioration de la réglementation et l'établissement de réseaux de coopération pour la renaissance industrielle.

Clusters

Le «programme d'internationalisation des clusters pour les PME» soutient les consortiums qui sont désireux de développer une stratégie internationale commune, ainsi que l'internationalisation des PME, notamment dans les domaines thématiques émergents. Il contribue également à faciliter la coopération internationale entre les clusters grâce au développement de la plateforme européenne de collaboration des clusters.

Les initiatives de cluster touchent des groupes d'entreprises spécialisées et soutiennent une collaboration stratégique interrégionale et internationale. Grâce aux services en ligne de la plateforme de collaboration des clusters européens, il est désormais possible de cartographier en un seul endroit toutes les organisations de clusters en Europe et au-delà. Le site web comporte également des pages consacrées aux partenariats stratégiques de clusters européens, aux événements de mise en relation et à la coopération internationale. Les événements de mise en relation ont permis d'organiser 2 984 réunions bilatérales et de développer 363 projets de coopération entre clusters.

Projet de partenariat Worth

Ce projet de renforcement des capacités vise à aider les nouveaux talents (PME créatives) à produire et à mettre en valeur des idées et des prototypes innovants. Il soutient la collaboration entre les créateurs de mode, les entreprises créatives, les artisans et fabricants et les entreprises technologiques.

Lors du premier tour de sélection, 41 projets de partenariat (associant 100 entreprises et créateurs) ont été présélectionnés. 27 d'entre eux ont été retenus et ont débouché sur la

signature d'un accord de collaboration. 60 créateurs, start-up et entreprises de 20 pays du programme COSME, ainsi que plusieurs industries créatives, ont été associés aux 27 projets sélectionnés. Les secteurs couverts étaient la mode et le textile (16 projets), la chaussure (deux projets), les accessoires (trois projets), le mobilier (trois projets), la bijouterie (deux projets) et le cuir (un projet).

Un exemple illustrant la créativité de ces projets est «Wear Pure», un partenariat entre l'Espagne et les Pays-Bas portant sur la fabrication de vêtements composés de textiles intégrant une technologie de purification du CO₂ (CO₂pure est un composé minéral et microparticulaire qui a la propriété de minéraliser les principaux gaz à effet de serre que sont le CO₂ et le NO_x). Le prototype a été conçu par la technologie numérique et fabriqué à l'aide d'une imprimante 3D. De plus amples informations sont disponibles [ici](#).

Tourisme

Les initiatives touristiques financées par le programme COSME en 2016 ont contribué à renforcer la compétitivité du secteur touristique européen. Sur le plan financier, l'action la plus importante a porté sur le «soutien à l'internationalisation des opérateurs touristiques de l'UE, à la promotion des produits touristiques transeuropéens et à l'organisation de mises en relation d'entreprises lors de foires internationales». Sur les huit événements de mise en relation prévus, six ont été organisés à ce jour. L'action visait également à rassembler au minimum 200 opérateurs à chaque événement international et à promouvoir des destinations touristiques européennes uniques lors de dix foires internationales consacrées au tourisme.

Une action menée conjointement avec l'OCDE a permis d'améliorer les connaissances sur l'aspect socio-économique du tourisme afin d'aider les institutions de l'UE et les autorités publiques nationales à élaborer leurs politiques et stratégies. Il est nécessaire d'intensifier l'activité de recherche dans le secteur du tourisme au sein de l'UE et dans les pays de l'OCDE (données, flux de touristes, comportements, dépenses, etc.). Au titre du programme COSME, l'OCDE a également élaboré des rapports sur les tendances et les politiques du tourisme (rapport 2018), sur les tendances des investissements dans le tourisme pour des réponses politiques efficaces, sur les mégatendances visant à mieux façonner l'avenir du tourisme et sur les répercussions des incidents terroristes.

La visibilité des destinations d'excellence européennes s'est encore accrue. Les 17 destinations candidates, dont 16 étaient situées dans l'UE et une en Serbie, en ont toutes bénéficié. Le thème choisi pour l'édition de 2016 était le «tourisme culturel». Autrement dit, les destinations récompensées étaient celles qui avaient développé une offre touristique spécifique basée sur leurs atouts culturels locaux.

2.4 PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET DE LA CULTURE ENTREPRENEURIALE

Le règlement COSME prévoit qu'une part de 2,5 % du budget total devrait servir à promouvoir l'esprit d'entreprise et la culture entrepreneuriale.

En 2016, un budget de 14,2 millions d'EUR a été consacré à cet objectif (4,6 % du budget total du programme COSME pour cette année-là), dont la majeure partie a été dirigée vers l'initiative «Erasmus pour jeunes entrepreneurs».

ERASMUS pour jeunes entrepreneurs

En novembre 2018, 2 800 mises en relation avaient été effectuées entre de nouveaux entrepreneurs et des entrepreneurs expérimentés, couvrant 98 organisations intermédiaires et 29 pays participant au programme COSME. Des organisations intermédiaires étaient disponibles dans 39 pays.

Un bureau d'appui a été sélectionné pour coordonner et soutenir les activités des partenariats européens et des organisations intermédiaires du programme. Son rôle est d'assister et de soutenir l'agence exécutive et la Commission dans la gestion du programme et de contribuer aux activités de promotion et de communication.

Réseau européen d'alerte précoce et de services de conseil en vue d'une deuxième chance (European Network for early warning and for support to enterprises and second starters)

Ce réseau vise à conceptualiser, à développer et à mettre en œuvre des services de soutien aux entreprises et aux propriétaires d'entreprises en difficulté, ainsi qu'aux entrepreneurs honnêtes en faillite qui souhaitent bénéficier d'une seconde chance. Chaque année, l'insolvabilité touche plus de 200 000 entreprises de l'UE et provoque 1,7 million de pertes d'emploi. Le risque de faillite est, par ailleurs, ce que les Européens craignent le plus lorsqu'ils créent une nouvelle entreprise: eu égard au risque de faillite, 43 % des Européens renonceraient à créer une entreprise contre seulement 19 % aux États-Unis.

Early Warning Europe a établi des mécanismes d'alerte précoce en Pologne, en Espagne, en Italie et en Grèce, apportant un soutien à 3 500 entreprises en détresse en 2017-2019. La Commission a soutenu la mise en place de mécanismes d'alerte précoce dans cinq autres États membres de l'UE en 2017-2019 dans le cadre du projet «Pays de la deuxième vague». L'objectif ultime du projet était d'établir des mécanismes d'alerte précoce dans tous les États membres de l'UE.

3. MESURES DE SOUTIEN ET DEPENSES ADMINISTRATIVES

Les mesures de soutien COSME sont financées au titre de la ligne budgétaire opérationnelle 02.0201. Le budget total engagé au titre des mesures de soutien en 2016 a été de 4,7 millions d'EUR.

Des conférences, des ateliers et des réunions d'experts ont été organisés avec la participation de diverses parties prenantes (notamment des autorités nationales, des organisations industrielles et de défense des consommateurs, des représentants des PME et des organisations non gouvernementales) afin de discuter des défis auxquels sont confrontés différents secteurs industriels. Une attention particulière a été accordée aux recommandations visant à mieux répondre aux besoins des PME et à stimuler encore la compétitivité.

Les dépenses administratives ont représenté 3 % de l'enveloppe budgétaire en 2016. Les dépenses administratives de la Commission (DG GROW) se sont élevées à 3 154 272 EUR et celles de l'EASME, à 7 419 744 EUR.

Une mesure de soutien notable financée dans le cadre du budget 2016 est le réseau européen des régions ayant un lien avec la défense, qui a rassemblé des régions disposant de capacités à double usage, afin d'échanger les meilleures pratiques et de coopérer. L'objectif était d'accroître l'exploitation du potentiel de double usage de leurs stratégies régionales (pour une spécialisation intelligente) et d'améliorer les opportunités de marché en matière de biens à double usage pour les PME, conformément à la communication de 2013 concernant le secteur de la défense et à la feuille de route de 2014 pour la mise en œuvre de la communication. Les régions participantes ont pris part à quatre événements: un symposium consacré au double usage de la cybersécurité (Rennes, 23 novembre 2016), une conférence sur le double usage dans le domaine maritime et de la défense (Southampton, 4 mai 2017), une conférence sur le double usage axée sur les drones et l'espace aérien (Aarhus, 4 mai 2017) et un forum européen sur la défense et les technologies à double usage au service de la protection de l'espace maritime (Toulon, 20 septembre 2018). Ces événements ont permis de collecter de nombreuses bonnes pratiques que le réseau prévoit de publier ultérieurement.

Les dépenses administratives ont couvert des études, des réunions d'experts et des actions d'information et de communication, notamment la communication institutionnelle portant sur les priorités politiques de l'UE liées aux objectifs généraux du programme COSME. D'autres frais concernant les réseaux informatiques, ainsi que l'assistance technique et administrative, supportés par la Commission pour la gestion du programme COSME ont également été couverts à ce titre.

4. CONTRIBUTION A L'OBJECTIF D'INTEGRATION DE LA PROBLEMATIQUE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La contribution du programme COSME à l'objectif d'intégration de la problématique du changement climatique dans l'ensemble des programmes de la Commission a été estimée à 21,6 millions d'EUR, soit 6,6 % de l'enveloppe financière pour 2016.

Objectif/résultat pertinent	PB 2016 (en millions d'EUR)
Réseau Entreprise Europe	13,7
Instruments financiers	7
Total	20,7

Pour diverses actions COSME cependant, il est difficile de mesurer la contribution à l'intégration de la problématique du changement climatique sans imposer une charge administrative supplémentaire aux intermédiaires financiers et, en définitive, aux centaines de milliers de PME participantes qui sont les bénéficiaires finals. De plus, certaines actions telles

que les projets de partenariat WORTH ont des incidences indirectes sur les objectifs en matière de changement climatique qui ne sont pas facilement mesurables.

5. CONCLUSION

L'accès au financement est resté un domaine d'action clé en 2016. Plus de 143 000 PME ont reçu un financement de près de 5 547 millions d'EUR au titre de la facilité «garanties de prêt» et des conventions de garantie ont été signées dans 21 pays. Plus de 91 % des PME qui ont bénéficié d'un financement comptaient moins de 10 salariés. Cela montre que la LGF cible efficacement les PME qui rencontrent des difficultés particulières pour accéder aux financements dont elles ont besoin.

COSME a continué à s'appuyer sur la solide expérience acquise dans le cadre des programmes précédents. Grâce au réseau Entreprise Europe (EEN), plus de sept millions de PME ont reçu des services d'information numérique. Plus de 250 000 entreprises ont bénéficié des services de soutien direct (sous forme de partage d'informations, services de conseil, événements et examens des activités et technologies liées aux DPI).

Les conditions-cadres pour les PME de l'UE ont été améliorées par des actions groupées, ainsi que par des actions ciblées sur le secteur du tourisme. Les services intégrés de soutien aux entreprises du réseau EEN ont contribué à faciliter l'accès des PME au financement et aux marchés, à réduire la charge administrative disproportionnée et à promouvoir l'esprit d'entreprise dans l'UE. En tant que programme axé sur les PME, COSME a complété d'autres programmes de l'UE et s'est appuyé sur la solide expérience acquise dans le cadre des programmes précédents.

Le programme COSME est en bonne voie pour atteindre ses objectifs d'ici la fin de 2020, et ses actions continuent d'être pertinentes pour favoriser la croissance économique et créer des possibilités d'emploi, tout en étant alignées sur l'évolution des besoins des PME.

ANNEXE

Tableau: Budget total COSME disponible en 2016 pour les engagements

Ligne budgétaire 02 01 04 01 pour les dépenses administratives

Budget voté:	2 766 027
Virements:	44 873
Contributions de pays tiers:	343 372
Budget total disponible pour les engagements:	3 154 272

Ligne budgétaire 02 01 06 01 pour le fonctionnement de l'EASME

Budget voté:	7 005 395
Virements:	37 329
Contributions de pays tiers:	377 020
Budget total disponible pour les engagements:	7 419 744

Ligne budgétaire 02 02 01 pour toutes les autres dépenses opérationnelles

Budget voté:	110 863 958
Virements:	2 315 091
Contributions de pays tiers:	12 231 435
Budget total disponible pour les engagements:	125 410 483

Ligne budgétaire 02 02 02 pour les dépenses opérationnelles liées à l'accès au financement

Budget voté:	191 559 780
Virements:	10 913 776
Contributions de pays tiers:	19 123 329
Budget total disponible pour les engagements:	221 596 885

Tableau: Exécution budgétaire du programme COSME en 2016

Ligne budgétaire		Engagements ¹²			Paiements		
		Budget disponible	Budget exécuté	Exécution %	Crédits disponibles pour les paiements	Paiements exécutés	Exécution %
02 02 02	Accès au financement	221 596 885	209 325 361	94,46 %	97 585 635	67 550 195	69,22 %
02 02 01	Accès aux marchés, environnement des entreprises et esprit d'entreprise						
	Budget total engagé en 2016, y compris les reports pour 020201	125 410 483	121 955 683	97,25 %	67 233 839	57 189 265	85,06 %
Report EASME	Actions reportées à 2017	66 039 149	64 464 048	94,59 %			
Report GROW	Actions reportées à 2017	1 189 050	942 955	79,30 %			
02 01 04 01	Budget administratif	3 154 272	3 109 344	98,58 %	3 154 272	483 897	15,34 %
02 01 06 01	EASME — Budget administratif	7 419 744	7 005 395	94,42 %	7 419 744	7 005 395	94,42 %
	Budget opérationnel engagé en 2016, y compris les reports	347 007 368	327 459 848	94,4 %			
Total COSME	Budget total exécuté, y compris les dépenses administratives, après exécution des reports	357 581 384	337 574 588	94,4 %	175 393 490	132 228 752	75,39 %

¹² Comprenant le budget voté, les contributions des pays tiers et de l'AELE et les virements.